

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 546**25 octobre 1996****SOMMAIRE**

AEG Anlagen- und Automatisierungstechnik, GmbH, Luxembourg	page 26208	Natimmo S.A., Luxembourg	26171, 26172
(Le) Chevalier, S.à r.l., Bascharage	26170	Netbuilding S.A., Sint Job In't Goor-Brecht	26178
COFIPARINTER, Compagnie Financière de Participations Internationales S.A., Luxembourg	26186	Nex-Foto Capital S.A., Luxembourg	26179
Coral Invest S.A., Luxembourg	26205	Nobel Constructing Company S.A.H., Luxbg	26179, 26180
(La) Désirade S.A.H., Luxembourg	26170, 26171	Nobilis Oriental Carpet and Handicraft AG, Luxbg	26169
Ekabe S.A., Eschweiler	26162, 26163	Norfin International S.A., Luxembourg	26179
Emerging Markets Select Management Company S.A., Senningerberg	26165	Nutritional Molecules International, S.à r.l., Luxbg	26178
Enerfin S.A., Luxembourg	26207	Obourg Participations S.A., Luxembourg	26181
(The) European Warrant Fund, Sicav, Senningerbg	26200	Össur Lux S.A., Luxembourg	26177
Gesellschaft für Anlagen, Beteiligungen und Immobilien Holding S.A., Luxembourg	26163, 26164	Panamex S.A., Luxembourg	26181
Hydrolux, S.à r.l., Luxembourg	26164, 26165	Parin S.A., Luxembourg	26182
I.B.I.S., International Building Integrate System S.A., Luxembourg	26167	Partec S.A., Luxembourg	26190
ID - Oceans, S.à r.l., Luxembourg	26166	Patrimoine International S.A., Luxembourg	26190
Immembourg S.A., Luxembourg	26162	Pieralisi International S.A., Luxembourg	26191, 26192
Imprimerie Watgen, S.à r.l., Luxembourg	26168	Polifin S.A., Luxembourg	26190
Interjeans, S.à r.l., Rumelange	26167	Regali Daniela International, S.à r.l., Strassen	26198
(The) International Commercial Company S.A., Luxembourg	26202	Reza Tapis d'Orient, S.à r.l., Pétange	26190
Intertech-Consult, GmbH, Luxembourg	26168, 26169	Roscoff Holding S.A., Luxembourg	26192
Iona, S.à r.l., Luxembourg	26168	Sander Wetters S.A., Luxembourg	26193
ITU-Lux, S.à r.l., Luxembourg	26168	Sinolux, S.à r.l., Koerich	26194
(The) Japanese Warrant Fund S.A., Senningerberg	26198, 26199	SIS-Groupe Benelux S.A., Luxembourg	26195
Jardine Fleming Management (Luxembourg) S.A., Senningerberg	26195	Socarom, S.à r.l., Bettembourg	26193
KP International, S.à r.l., Luxembourg	26169	Société Financière d'Investissement et de Gestion S.A., Luxembourg	26190
K-Technologie, S.à r.l., Luxembourg	26181	Société Luxembourgeoise de Café, S.à r.l., Bertrange	26194
Lingerie Moes Concorde, S.à r.l., Bertrange	26171	Société Luxembourgeoise de Recouvrement S.A., Luxembourg	26194
Lingerie Moes Esch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	26171	Soleil Holding S.A., Luxembourg	26194
Lingerie Moes Forum Royal, S.à r.l., Luxembourg	26170	SORACHAR, Société de Rationalisation Charbonnière S.A., Luxembourg	26193, 26194
Login, S.à r.l., Luxembourg	26182	Stonefield S.A., Luxembourg	26198
Logvest Technology S.A., Luxembourg	26172, 26174	Struwelpeter, S.à r.l., Mondernange	26195
Lorflex, S.à r.l., Foetz	26172	Sunrise Developments S.A., Luxembourg	26196
Lustr'A 9, S.à r.l., Luxembourg	26188	SW Marketing S.A., Luxembourg	26197
Lux-Enterprises S.A., Luxembourg	26172	Syron S.A., Luxembourg	26196
Lux-Pharma, S.à r.l., Wasserbillig	26174	Tervita S.A.H., Luxembourg	26197, 26198
Lux-Service S.A., Roodt-sur-Syre	26175	Terwelux, S.à r.l., Mamer	26199
Maison du Son, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	26174	Texto International S.A., Luxembourg	26199
Majerus Pierre et Cie, Walferdange	26175	Threeland Hotels S.A., Pétange	26199
Ma.Lo S.A., Luxembourg	26175, 26176	Tonytrans, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	26199
Manège Lameschmillen, S.à r.l., Lameschmillen	26176	Tradest S.A., Luxembourg	26203, 26204
Marie-Odile, S.à r.l., Luxembourg	26176	Tréfileries Haute Forêt S.A., Grevenmacher	26203
Marioror S.A., Luxembourg	26177	Unibis S.A., Luxembourg	26203
Mixolith, S.à r.l., Contern	26180	Union International Consulting, S.à r.l., Luxembg	26203
Moopy S.A., Luxembourg	26177	Valbeach Constructing Company S.A.H., Luxembourg	26204, 26205
Nadine S.A., Luxembourg	26178	Vanco S.A.H., Luxembourg	26206, 26207
		Varia, S.à r.l., Luxembourg	26207
		Varna International S.A.	26207
		Viaggidea International S.A., Luxembourg	26208
		Viva International Marketing, S.à r.l., Mamer	26208
		Will S.A., Bettembourg	26208

IMMEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.582.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 mai 1995
en vue de statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1994

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter les pertes de l'exercice clos au 31 décembre 1994 sur l'exercice en cours.

Nomination d'un nouvel Administrateur

L'Assemblée Générale a décidé de révoquer Monsieur Christian Hess de ses fonctions d'administrateur et ce, avec effet immédiat. Elle a décidé de nommer en son remplacement, Madame Marcelle Clemens, demeurant à Remich, pour une durée de 4 (quatre) ans. En conséquence, son mandat d'Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1998.

Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale a décidé de révoquer Monsieur Claude Hess de ses fonctions de Commissaire aux comptes et ce, avec effet immédiat. Elle a décidé de nommer en son remplacement, Madame Albertine Fischer, demeurant à Dippach, pour une durée de 4 (quatre) ans. En conséquence, son mandat de Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 16 mai 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(29050/720/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

EKABE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Eschweiler.
R. C. Luxembourg B 25.662.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux juillet.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EKABE S.A., avec siège social à Eschweiler, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25.662.

La séance est ouverte à onze heures et demie sous la présidence de Monsieur Alain Cartier, directeur, demeurant à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Albert Veillard, responsable administratif, demeurant à Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Luc Braun, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. - Augmentation du capital social d'un montant de quatre-vingt-dix millions (90.000.000,-) de francs luxembourgeois, en vue de le porter de son montant actuel de trois cent dix millions (310.000.000,-) de francs luxembourgeois à quatre cents millions (400.000.000,-) de francs luxembourgeois, par la création et l'émission à la valeur nominale de cent quatre-vingt mille (180.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents (500,-) francs luxembourgeois, à libérer intégralement en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription des cent quatre-vingt mille (180.000) actions par la société anonyme de droit français BESNIER S.A., ayant son siège social à Paris/France, 33, avenue du Maine, avec renonciation de l'unique autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

2. - Modification de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cents millions (400.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents (500,-) francs luxembourgeois par action, entièrement libérées.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre-vingt-dix millions (90.000.000,-) de francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de trois cent dix millions (310.000.000,-) de francs luxembourgeois à quatre cents millions (400.000.000,-) de francs luxembourgeois, par la création et l'émission à la valeur nominale de cent quatre-vingt mille (180.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents (500,-) francs, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ensuite, de l'accord unanime de l'assemblée, la société anonyme de droit français BESNIER S.A., ayant son siège social à Paris/France, 33, avenue du Maine,

représentée par Monsieur Alain Cartier, préqualifié, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Laval (France), le 27 juin 1996, annexée à la prédite liste de présence, a déclaré souscrire les cent quatre-vingt mille (180.000) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire pour leur valeur nominale.

Il a été prouvé à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les cent quatre-vingt mille (180.000) actions nouvelles ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant de quatre-vingt-dix millions (90.000.000,-) de francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Et à l'instant, l'unique autre actionnaire, tel que figurant sur la liste de présence ci-annexée, a déclaré renoncer au droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cents millions (400.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents (500,-) francs luxembourgeois par action, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes, est estimé à neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi moins le quart.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau et l'intervenant, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Cartier, A. Veillard, L. Braun, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 92, case 1. – Reçu 900.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1996.

R. Neuman.

(29021/226/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

EKABE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Eschweiler.

R. C. Luxembourg B 25.662.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

R. Neuman.

(29022/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

**GESELLSCHAFT FÜR ANLAGEN, BETEILIGUNGEN UND IMMOBILIEN HOLDING S.A.,
Aktiengesellschaft,**

(anc. GESELLSCHAFT FÜR GRUNDVERMÖGEN HOLDING A.G., Aktiengesellschaft).

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

Im Jahr eintausendneunhundertsechundneunzig, am sechsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit Amtswohnsitz in Bettemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft GESELLSCHAFT FÜR GRUNDVERMÖGEN HOLDING A.G., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie, statt.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. Oktober 1995, veröffentlicht im Mémorial C von 1996, Seite 1157.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Fräulein Nicole Zillgen, in Trier (Deutschland) wohnend.

Sodann bezeichnet die Vorsitzende zur Schriftführerin Frau Cristina Dos Santos, Privatangestellte, in Ettelbrück wohnend.

Die Versammlung bestellt zur Stimmzählerin Fräulein Mireille Krantz, Privatangestellte, in Luxemburg wohnend.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern sowie von der Vorsitzenden, der Schriftführerin und dem Stimmzähler mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigegeben und mitformalisiert.

Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschaft oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1) Umbenennung der Gesellschaft in GESELLSCHAFT FÜR ANLAGEN, BETEILIGUNGEN UND IMMOBILIEN HOLDING S.A.

2) Umänderung des Artikels 1 der Statuten.

3) Bestellung und Abberufung des Kommissars.

Nach Beratung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, der Gesellschaft folgenden Namen zu geben:

GESELLSCHAFT FÜR ANLAGEN, BETEILIGUNGEN UND IMMOBILIEN HOLDING S.A.

Zweiter Beschluss

Gemäss vorhergehendem Beschluss erhält Artikel 1 der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung GESELLSCHAFT FÜR ANLAGEN, BETEILIGUNGEN UND IMMOBILIEN HOLDING S.A.»

Dritter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Austritt des Kommissars vom heutigen Tage anzunehmen, und erteilt demselben volle Entlastung, nämlich:

der Gesellschaft BUSINESS AND FINANCE ENGINEERING LIMITED mit Sitz in Dublin (Irland).

Es wird zum neuen Kommissaren ernannt:

die Gesellschaft INTERNATIONAL AUDITING SERVICES S.A. mit Sitz in Tortola (B.V.I.).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Die Kosten, welche der gegenwärtigen Gesellschaft obliegen, werden auf ungefähr fünfundzwanzigtausend Franken (25.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Zillgen, C. Dos Santos, M. Krantz, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 1996, vol. 823, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 8 août 1996.

C. Doerner.

(29038/209/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

**GESELLSCHAFT FÜR ANLAGEN, BETEILIGUNGEN UND IMMOBILIEN HOLDING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1996.

C. Doerner.

(29039/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

HYDROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de l'Acierie.

R. C. Luxembourg B 19.826.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1996.

N. Melan

M. Scheffen

Administrateur-Délégué

Chef de Service

(29045/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

HYDROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de l'Aciérie.
R. C. Luxembourg B 19.826.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 mai 1996 au siège social de HYDROLUX, S.à r.l. que le Conseil d'Administration comprend, à partir du 15 mai 1996, les personnes ci-après énumérées:

MM. René Mahr	Directeur Général de PAUL WURTH S.A., demeurant à Howald, Président du Conseil d'Administration;
Wolfgang Zeiss	Industriel, demeurant à Rottach-Egern, (RFA), Vice-Président du Conseil d'Administration;
Corneille Melan	Directeur Adjoint de PAUL WURTH S.A., demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué;
Germain Schuller	Chef des services comptables de PAUL WURTH S.A., demeurant à Steinsel, Administrateur;
Claude Witry	Attaché à la direction de PAUL WURTH S.A., demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Liste des fondés de pouvoir

1. Mahr René Président
2. Zeiss Wolfgang Vice-Président
3. Melan Corneille Administrateur-Délégué
4. Schuller Germain Administrateur
5. Witry Claude Administrateur
6. Bourkel Arsène Directeur
7. Lanfermann Bernhard Chef de Service
8. Scheffen Marc Chef de Service
9. Tratberger Karl Chef de Service
10. Ostrowski Andreas Chef de Service
11. Friederici René

Le comité de direction

1. Melan Corneille Administrateur-Délégué
2. Bourkel Arsène Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29046/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

EMERGING MARKETS SELECT MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 47.803.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 août 1996, vol. 483, fol. 30, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour le Conseil d'Administration
Certifié conforme
Signature

(29023/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

EMERGING MARKETS SELECT MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Registered office: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 47.803.

Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held on 28 June 1996

The Annual General Meeting was held at the European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg on 28 June at 11.30 a.m.

The meeting was presided over by Mr Tilmann Kempf as Chairman pro tempore, who appointed Mrs Anne Godefroid as Secretary.

The meeting elected Miss Samira Boukhrichen as Scrutineer.

The Chairman stated that:

I) the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer. The said list will be annexed to this document;

II) as appears from the attached Attendance list 5,000 shares are present or represented at the present Annual General Meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda;

III) the agenda of the meeting is as follows:

- 1) Submission and approval of the Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
- 2) Submission and approval of the Financial Statements for the year ended 31 March 1996.
- 3) Discharge of the Directors in respect of their duties carried out for the period ended 31 March 1996.
- 4) Election of Directors and the Statutory Auditor for a term of one year.

- 5) Allocation of profits.
- 6) Miscellaneous business as may properly come before the meeting.

The Chairman read the Report of the Board of Directors and of the Statutory Auditor, together with the accounts for the period ended 31 March 1996.

After discussion and approval of the foregoing, the meeting took the following resolutions by unanimous vote:

- 1) Submission and approval of the Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor

Resolved that the report of the Board of Directors and the Report of the Auditor herewith submitted be and hereby are approved.

- 2) Submission and approval of the Financial Statements for the year ended 31 March 1996

Resolved that the Financial Statements for the year ended 31 March 1996 be and hereby are approved.

- 3) Discharge of the Directors in respect of their duties carried out for the period ended 31 March 1996

Resolved to give discharge to the Directors for the fulfilment of their duties for the period ended 31 March 1996.

- 4) Election of Directors and the Statutory Auditor for a term of one year

The mandates of the Directors and of the Auditor currently in charge expire with the present meeting. The Directors and the Statutory Auditor are standing for re-election.

Resolved that the following Gentlemen be and hereby are re-appointed Directors of the Company to hold office until next year's Annual General Meeting of Shareholders:

- Mr Anthony H. Daggart (Chairman);
- Mr Henry C. Kelly (Secretary);
- Mr Paul G. Roberts;
- Mr Yves Prussen*

Resolved that COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg, be and hereby are re-appointed as the Company's statutory auditor for the financial year 1996/97.

- 5) Allocation of profits

It was agreed and resolved that LUF 2,955.- of profits be allocated to the Legal Reserve and that LUF 25,000.- of profits be paid before 1st August 1996 to FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as principal shareholder of the Company as at 31 March 1996.

It was further resolved that LUF 830.- be carried forward as retained earnings.

- 6) Miscellaneous business as may properly come before the meeting

The meeting decided to pay Director fees amounting to USD 2,500 to the relevant external Director(*) in respect of the year ended 31 March 1996.

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

The members of the Bureau
 T. Kempf A. Godefroid S. Boukhrichen
Chairman pro tempore Secretary Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1996, vol. 483, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29024/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

ID - OCEANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six août.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée ID - OCEANS, S.à r.l., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 mai 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 247 du 9 septembre 1987, modifiée suivant acte reçu par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 décembre 1989, publié audit Mémorial C, numéro 209 du 26 juin 1990.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt, qui désigne comme secrétaire, Madame Heike Muller, employée privée, demeurant à Trèves (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocation d'usage.

IV. - La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, accorder mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et, à l'unanimité des voix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Noullet, H. Muller, J.-F. Bouchoms, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 7 août 1996, vol. 458, fol. 92, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 août 1996.

F. Molitor.

(29048/223/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

I.B.I.S., INTERNATIONAL BUILDING INTEGRATE SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 48.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 45, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour INTERNATIONAL BUILDING INTEGRATE SYSTEM S.A.

(29054/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

I.B.I.S., INTERNATIONAL BUILDING INTEGRATE SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 48.488.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 2 mai 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale a décidé, sur proposition du conseil d'administration, de distribuer les bénéfices, à savoir:

Résultats reportés	320.451,- LUF
Résultat de l'exercice	<u>220.016,- LUF</u>
Bénéfice total:	540.467,- LUF

Luxembourg, le 2 mai 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(29055/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

INTERJEANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rumelange.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 1996, vol. 303, fol. 59, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(29053/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

IMPRIMERIE WATGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(29052/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

IONA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 50.041.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 47, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

(29058/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

ITU-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 1-5, rue de Kirchberg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(29059/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

INTERTECH-CONSULT, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am sechsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Molitor, mit Amtssitz in Bad Mondorf.

Sind die Anteilsinhaber der Gesellschaft INTERTECH-CONSULT GmbH, mit Sitz in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen vor dem instrumentierenden Notar am 15. Juni 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 439 vom 21. September 1993, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen ebenfalls vor dem instrumentierenden Notar am 23. Dezember 1993, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 80 vom 3. März 1994.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Alain Noullet, Privatbeamter, wohnhaft in Nospelt.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Heike Muller, Privatbeamtin, wohnhaft in Trier (Deutschland).

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Jean-Francois Bouchoms, Jurist, wohnhaft in Lamadelaine.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest, dass:

Die Anteilsinhaber sowie deren bevollmächtigte Vertreter unter Angabe ihres Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen sind.

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Anteilsinhabern bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch das Versammlungsbüro sowie den Notar unterschrieben.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur gegengezeichnet wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- Einverständnis der Generalversammlung betreffend die Abtretung von einem (1) Anteil der vorgenannten Gesellschaft INTERTECH-CONSULT, GmbH durch Frau Claude Sevenig, wohnhaft in L-1539 Luxembourg, 1, rue des Franciscaines an die Aktiengesellschaft BYNEX INTERNATIONAL Ltd, mit Sitz in Skelton Building, Main Str., Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

- Abänderung von Artikel 6 der Statuten.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst im Namen der Gesellschaft, die Abtretung eines (1) Anteils der vorgenannten Gesellschaft, durch Frau Claude Sevenig, Privatangestellte, wohnhaft in L-1539 Luxembourg, 1, rue des Franciscaines an die Gesellschaft BYNEX INTERNATIONAL Ltd, mit Sitz in Skelton Building, Main Str., Road Town, Tortola, British Virgin Islands, gutzuheissen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, zufolge der hiervor angenommenen Abtretung, Artikel 6 der Statuten abzuändern und ihm fortan folgenden Wort zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Deutsche Mark (25.000,- DEM), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfzig Deutsche Mark (50,- DEM).

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1. der Gesellschaft FINACQ S.A., mit Sitz in CH-Baar, Oberdorfstrasse 13, vierhundertneunundneunzig Anteile	499
2. der Gesellschaft BYNEX INTERNATIONAL Ltd, mit Sitz in Skelton Building, Main Str., Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ein Anteil	1
Total: fünfhundert Anteile	500

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfundzwanzigtausend Deutsche Mark (25.000,- DEM) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem bestätigt wird.»

Sodann ist gegenwärtiger Urkunde beigetreten Herr Klaus Westphal, Diplomingenieur, wohnhaft in D-66130 Brebach-Fechingen, Stummstrasse 2, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer,

hier vertreten durch Herrn Jean-François Bouchoms, Jurist, wohnhaft in Lamadelaine, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 25. März 1996,

welche Vollmacht, nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent im Namen der Gesellschaft, gemäss Artikel 1690 des Code civil, die genannte Abtretung annimmt und den Zessionar von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft entbindet. Weiterhin erklärt er, dass keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung genannter Abtretung aufhalten könnten.

Worüber Urkunde, errichtet in Luxemburg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Nach Vorlesung an die Komparenten haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Noullet, H. Muller, J.-F. Bouchoms, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 7 août 1996, vol. 458, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 août 1996.

F. Molitor.

(29056/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

INTERTECH-CONSULT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

F. Molitor.

(29049/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

KP INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(29061/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

NOBILIS ORIENTAL CARPET AND HANDICRAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, «Centre Nobilis» 47, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 50.329.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 1996

Nomination de deux nouveaux Administrateurs

Suite à la démission de Madame Kerstin Stehr et de Madame Dorotea Dina Renica, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en leur remplacement deux nouveaux Administrateurs, à savoir:

- Monsieur Safet Ikanovic, vendeur, demeurant à L-5553 Remich, quai de la Moselle 24;

- Monsieur Suvad Avdusinovic, vendeur, demeurant à L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen,

et ce, avec effet immédiat. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29094/720/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

LE CHEVALIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.013.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 54, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

L. Sunnen.

(29066/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

LINGERIE MOES FORUM ROYAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 15.533.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 54, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

L. Sunnen.

(29067/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

LA DESIRADE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LA DESIRADE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 9 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 179 du 10 avril 1996, au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, libérées jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %) de leur valeur nominale, soit la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 312.500,-), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 53.673.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Georges Gretdt, employé privé, demeurant à Bertrange.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. - Constatation de la libération de la partie non-libérée des actions initialement souscrites, s'élevant à neuf cent trente-sept mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 937.500,-), par l'apport d'une créance sur la société, à convertir ainsi en capital social.

2. - Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que la partie non-libérée des actions initialement souscrites, s'élevant à neuf cent trente-sept mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 937.500,-), a été libérée intégralement, par l'apport d'une créance sur la société, à convertir ainsi en capital social.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir LUX-AUDIT REVISION, S. à r. l., avec siège à Luxembourg, et dont les conclusions sont les suivantes:

«En exécution du mandat qui nous a été confié dans le cadre de la libération du capital souscrit de la société anonyme LA DESIRADE S.A.H. par apport en nature, nous déclarons que:

a) La description des apports en nature répond aux exigences de clarté et de précision.

- b) La méthode d'évaluation de la créance repose sur des critères valables. La créance est liquide, certaine et exigible.
 c) La créance apportée correspond au moins au montant de la libération du capital souscrit.»
 Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.
 L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à effectuer les écritures et transferts nécessaires.

Deuxième résolution

Comme suite de la libération de la partie non-libérée du capital qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000.-) chacune, intégralement libérées.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Le Lourec, M. Galowich, G. Gredt, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 92S, fol. 48, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 1996.

E. Schlessner.

(29063/227/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

LA DESIRADE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 1996.

E. Schlessner.

(29064/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

LINGERIE MOES CONDORDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 19.756.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 54, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

L. Sunnen.

(29068/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

LINGERIE MOES ESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 85A, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 21.101.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 54, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

L. Sunnen.

(29069/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

NATIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.873.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

NATIMMO S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(29088/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

NATIMMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.873.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 1996

La cooptation de Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, Mersch, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée. Le mandat de Monsieur Hubert Hansen viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme
NATIMMO S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29089/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

LORFLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue du Commerce, Z.I.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(29074/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

LUX-ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 46.452.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Luxembourg, le 12 août 1996.

(29075/674/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

LOGVEST TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.224.

—
In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-eighth of June.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of the board of directors of LOGVEST TECHNOLOGY S.A., a société anonyme,
with its registered office in Luxembourg,

by virtue of a decision taken by the board of directors of the said company in its meeting held on June 28, 1996,
which decision, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements:

1) The société anonyme LOGVEST TECHNOLOGY S.A., with its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed passed before the undersigned notary, on August 21, 1995, published in the Mémorial C 584 of November 16, 1995, and has now a subscribed and fully paid in capital of two hundred and seventy-five thousand Norwegian crowns (275,000.- NOK) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with no par value.

2) Article 5 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«The authorized capital of the corporation is fixed at one million Norwegian crowns (1,000,000.- NOK).

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed to and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.»

3) Pursuant to the above-mentioned provisions of article 5 of the articles of incorporation the board of directors in its meeting held on June 28, 1996, resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of five hundred and six thousand Norwegian crowns (506,000.- NOK) in order to raise it from its present amount of two hundred and seventy-five thousand Norwegian crowns (275,000.- NOK) to seven hundred and eighty-one thousand Norwegian crowns (781,000.- NOK) by issuing twenty-three thousand (23,000) new shares with no par value.

Thereupon, Mrs Ariane Slinger, prenamed, declares that the board of directors has accepted the subscription of a total of twenty-three thousand (23,000) new shares with no par value and that the new shares have been paid in by cash payments made by SYSTEM INVEST S.A., having its registered office in Luxembourg, so that the amount of five hundred and six thousand Norwegian crowns (506,000.- NOK) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation will from now on have the following wording:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital of the corporation is fixed at seven hundred and eighty-one thousand Norwegian crowns (781,000.- NOK) represented by thirty-five thousand five hundred (35,500) shares with no par value.»

Costs

For the purpose of the registration, the amount of five hundred and six thousand Norwegian crowns (506,000.- NOK) is valued at two million four hundred and thirty-three thousand eight hundred and sixty francs (2,433,860.-).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately sixty thousand francs (60,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme LOGVEST TECHNOLOGY S.A., avec siège social à Luxembourg, en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de ladite société dans sa réunion du 28 juin 1996, laquelle décision restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme LOGVEST TECHNOLOGY S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 584 du 16 novembre 1995,

et qu'elle a actuellement un capital social entièrement libéré de deux cent soixante-quinze mille couronnes norvégiennes (275.000.- NOK), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à un million de couronnes norvégiennes (1.000.000.- NOK).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 28 juin 1996 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de cinq cent six mille couronnes norvégiennes (506.000.- NOK) pour porter le capital social de son montant actuel de deux cent soixante-quinze mille couronnes norvégiennes (275.000.- NOK) à sept cent quatre-vingt-un mille couronnes norvégiennes (781.000.- NOK) par l'émission de vingt-trois mille (23.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Alors, Madame Ariane Slinger, prénommée, déclare que le conseil d'administration a accepté la souscription d'un montant total de vingt-trois mille (23.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et que les actions

nouvelles ont été intégralement libérées en espèces par SYSTEMINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg de sorte que la somme de cinq cent six mille couronnes norvégiennes (506.000,- NOK) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

4) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à sept cent quatre-vingt-un mille couronnes norvégiennes (781.000,- NOK), représenté par trente-cinq mille cinq cents (35.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de cinq cent six mille couronnes norvégiennes (506.000,- NOK) est évaluée à deux millions quatre cent trente-trois mille huit cent soixante francs (2.433.860.-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ soixante mille francs (60.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la ccomparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 94, case 1. – Reçu 24.387 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 août 1996.

G. Lecuit.

(29071/220/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

LOGVEST TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.224.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 août 1996.

G. Lecuit.

(29072/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

LUX-PHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wasserbillig, 7, Esplanade de la Moselle.

EXTRAIT

Suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 29 avril 1996, enregistrée à Esch-sur-Alzette le 3 mai 1996, vol. 821, fol. 93, case 2, l'article 6 des statuts a été modifié comme suit: «Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par 500 parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

La société EUROPEAN BIOLOGICAL INVESTMENT S.A., prédite	495 parts
Monsieur Joachim Weber, prédit	5 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.»

Le siège de la société se trouve fixé à Wasserbillig, 7, Esplanade de la Moselle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

(29076/209/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

MAISON DU SON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 1996, vol. 303, fol. 59, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(29078/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

LUX-SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6913 Roodt-sur-Syre, 35, rue A. Hoffmann.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(29077/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

MAJERUS PIERRE ET CIE.

Siège social: L-7201 Walferdange, 79, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 18.131.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 54, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

L. Sunnen.

(29079/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

MA.LO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MA.LO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 469 du 19 novembre 1994 et modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 11 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 99 du 26 février 1996.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quarante-six mille quatre cent soixante (46.460) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs luxembourgeois (250,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de onze millions six cent quinze mille francs luxembourgeois (11.615.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de LUF dix-neuf millions sept cent mille (LUF 19.700.000,-), pour le porter de son montant actuel de onze millions six cent quinze mille francs luxembourgeois (LUF 11.615.000,-) à LUF trente et un millions trois cent quinze mille (LUF 31.315.000,-), par la création de soixante-dix-huit mille huit cents (78.800) actions nouvelles de deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de la contre-valeur de LUF dix-neuf millions sept cent mille (LUF 19.700.000,-).

b) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

c) Souscription et libération des actions nouvelles par Monsieur Mauro Lotti.

d) Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de dix-neuf millions sept cent mille francs luxembourgeois (19.700.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de onze millions six cent quinze mille francs luxembourgeois (11.615.000,-) à trente et un millions trois cent quinze mille francs luxembourgeois (31.315.000,-) par la création de soixante-dix-huit mille huit cents (78.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs luxembourgeois (250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de dix-neuf millions sept cent mille francs luxembourgeois (19.700.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'ancien actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital, ainsi que cela résulte d'une déclaration ci-annexée.

Souscription - libération

Et à l'instant est intervenu au présent acte, Monsieur Mauro Lotti, administrateur de société, demeurant à Via Farinata degli Uberti, Firenze, Italie,

ici représenté par Monsieur Emile Dax, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de son mandant les soixante-dix-huit mille huit cents actions (78.800) nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par Monsieur Mauro Lotti, préqualifié.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix-neuf millions sept cent mille francs luxembourgeois (19.700.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article quatre, 1^{er} alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un millions trois cent quinze mille francs luxembourgeois (31.315.000,-), représenté par cent vingt-cinq mille deux cent soixante actions (125.260) d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs luxembourgeois (250.-) chacune.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à deux cent soixante mille francs luxembourgeois (260.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, K. Rollinger, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 1996, vol. 826, fol. 54, case 6. – Reçu 197.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

F. Kessler.

(29080/219/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

MA.LO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

F. Kessler.

(29081/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

MANEGE LAMESCHMILLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lameschmillen.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 1996, vol. 303, fol. 59, case 3/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(29082/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

MARIE-ODILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21A, Centre Aldringen.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(29083/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

MARIOROR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.320.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire
tenue à Luxembourg en date du 19 juin 1996 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires, les sociétés JUMPRUN INVESTMENTS LTD et WINDLINE INVESTMENTS LTD, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande), ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

Pour MARIOROR S.A.
COMFINTRUST S.A.
Agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29084/646/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

MOOPY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 34.236.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue à Luxembourg en date du 7 août 1996 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires, les sociétés JUMPRUN INVESTMENTS LTD et WINDLINE INVESTMENTS LTD, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande), ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 7 août 1996.

Pour MOOPY S.A.
COMFIMTRUST S.A.
Agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29086/646/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

ÖSSUR LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, rue Kalchesbruck.
R. C. Luxembourg B 53.423.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé à Luxembourg du 20 mai 1996, enregistrée à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 33, case 7 que les résolutions suivantes ont été prises, à l'unanimité des voix, par les actionnaires:

Changement d'administrateurs:

M. Jón Sigurdsson, ingénieur industriel et diplômé en MBA, résidant à Hvassaleiti 18, 108 Reykjavik, Islande, a été élu en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale de l'année 2001.

Le membre quittant le Conseil d'Administration est M. Tryggvi Sveinbjornsson, économiste, résidant à Sulunes 10, 210 Gardabaer, Islande. Par vote spécial, les actionnaires le déchargent à ce jour de son mandat.

Changement du directeur général:

Mme Viktoria Valdimarsdottir a été nommée directeur général avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans la gestion journalière de celle-ci. Mme Viktoria Valdimarsdottir était gérante de VIVA INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., Luxembourg. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale de l'année 2001.

Mme Gudrun Bjornsdottir quittera la société pour s'établir en Islande. Par vote spécial, les actionnaires la déchargent à ce jour de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(29098/230/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

NETBUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-Sint Job In't Goor-Brecht.

Succursale: Schifflange.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 1996, vol. 303, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(29090/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

NADINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 47.286.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire
tenue à Luxembourg en date du 17 juin 1996 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires, les sociétés JUMPRUN INVESTMENTS LTD et WINDLINE INVESTMENTS LTD, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande), ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour NADINE S.A.
COMFIMTRUST S.A.
Agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29087/646/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

NUTRITIONAL MOLECULES INTERNATIONAL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertsechszundneunzig, am dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtswohnsitz in Pétingen.

Ist erschienen:

Herr Peter Verney, wohnhaft in Großbritannien, 8, Hamilton Garcens, handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter von SEMPERITE ENTREPRISES Limited, St Hélier, Jersey, Channel Islands, aufgrund von einer Vollmacht, gegeben am 17. Juli 1996, welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben ist, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie vorstehend, als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NUTRITIONAL MOLECULES INTERNATIONAL, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde des in Luxemburg residierenden Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen am 10. Oktober 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 527 vom 4. November 1993,

ersucht,

den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- 1.- dass die Gesellschaft NUTRITIONAL MOLECULES INTERNATIONAL, S.à r.l. aufgelöst wurde mit Rückwirkung auf den Gründungstag, da sie keine Tätigkeit aufgenommen hat;
- 2.- dass die Geschäftsbücher und Dokumente während der gesetzlichen Frist von fünf Jahren im Gesellschaftssitz in Luxemburg aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde werden auf ungefähr fünfzehntausend Franken geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar, nach gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: P. Verney, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 1996, vol. 826, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 6 août 1996.

Pour expédition conforme
G. d'Huart

(29096/207/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

NEX-FOTO CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.196.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 51, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Signature.

(29091/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

NORFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.898.

Statuts coordonnés suite au constat d'augmentation du capital du 24 juillet 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

(29095/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

NOBEL CONSTRUCTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NOBEL CONSTRUCTING COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Rambrouch, en date du 29 décembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 93 du 30 avril 1979 et modifiée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 juillet 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 293 du 18 octobre 1986.

La séance est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Suppression de la valeur nominale des actions représentatives du capital.

2) Augmentation du capital social de cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 5.250.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à six millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 6.500.000,-), par l'incorporation au capital d'un montant de cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 5.250.000,-), à prélever sur le résultat, sans création d'actions nouvelles.

3) Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions, de sorte que le capital est représenté maintenant par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,-) en vue de le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) à six millions cinq cent mille francs luxembourgeois (6.500.000,-), par incorporation au capital d'un montant de cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,-) à prélever sur le résultat, sans création d'actions nouvelles.

L'existence de ces résultats a été prouvée à l'assemblée ainsi qu'au notaire par la production d'un bilan arrêté au 30 juin 1996, ci-annexé.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 4 des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à six millions cinq cent mille francs belges (6.500.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à trente mille francs (30.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, K. Rollinger, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 1996, vol. 826, fol. 54, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

F. Kessler.

(29092/219/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

NOBEL CONSTRUCTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

F. Kessler.

(29093/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

MIXOLITH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R. C. Luxembourg B 28.443.

Capital - parts - associés:

Le capital social est fixé à soixante-dix millions (70.000.000,-) de francs luxembourgeois.

Il est divisé en soixante-dix mille (70.000) parts sociales de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Ces parts sont réparties comme suit:

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE POUR LE COMMERCE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION, Société Anonyme, en abrégé MATERIAUX S.A., Société Anonyme, avec siège social à Luxembourg, soixante-dix millions de parts sociales	70.000.000
---	------------

Conseil d'Administration:

1. Monsieur Christian Weiler, Directeur, demeurant à Wasserbillig, Président
2. Monsieur Jean-Claude Tesch, Ingénieur diplômé, demeurant à Waldbredimus, Administrateur
3. Monsieur Carlo Kirpach, Ingénieur diplômé chimiste, demeurant à Bergem, Administrateur
4. Monsieur Robert Wildgen, Ingénieur technicien, demeurant à Waldbredimus, Administrateur-délégué.

Fondée de pouvoir:

Madame Antoinette Glaser, comptable, demeurant à Entringe, F-57330.

A. Glaser R. Wildgen
Fondé de pouvoir Directeur

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 novembre 1995

4.5 Divers

Composition du Conseil d'Administration:

Messieurs Henri Kirsch, Arthur Weis, Marcel Witry démissionnent. Nous les remercions pour les précieux services qu'ils ont rendus à la société. Monsieur Jean-Claude Tesch démissionne dans sa qualité de président du Conseil d'Administration, mais restera membre de ce dernier.

Le conseil coopte Messieurs Carlo Kirpach, Christian Weiler, Robert Wildgen pour terminer le mandat des Membres sortants.

Le nouveau Conseil d'Administration a élu Monsieur Christian Weiler comme président.

Contern, le 22 mai 1996.

Certifié conforme
MIXOLITH, S.à r.l.
Signature

Contrat de cession d'actions

Par la présente, nous soussignés,
CHAUX DE CONTERN S.A.
déclarons céder à
MATERIAUX S.A.

19.700 actions de la MIXOLITH, S.à r.l., rue des Chaux, L-5324 Contern.

La cession est faite irrévocablement au prix de 29.600.000,- LUF (vingt-neuf millions six cent mille) avec comme effet économique le 1^{er} janvier 1996.

Les dividendes de l'exercice 1995 reviennent au cédant.

Toutes autres formalités nécessaires à la régularité du présent contrat seront à la charge des sociétés concernées. Cela concerne notamment:

- la prise de décision au sein de MATERIAUX S.A. et de CHAUX DE CONTERN S.A.,
- l'obtention de l'accord à la vente des parts de MIXOLITH, S.à r.l., en cas de droit préférentiel d'achat ou d'accord entre associés,
- information des délégués et du comité d'entreprise, s'il y en a,
- modification du registre des parts de MIXOLITH, S.à r.l.,
- distribution de nouveaux certificats de parts,
- enregistrement, dépôt et publication.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 22 mars 1996.

CHAUX DE CONTERN S.A.	MATERIAUX S.A.	MIXOLITH, S.à r.l.
Signatures	Signatures	Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29085/600/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

OBOURG PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 32.681.

Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

(29097/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

PANAMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 51.902.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Luxembourg en date du 21 juin 1996 à 15.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires, les sociétés JUMPRUN INVESTMENTS Ltd et WINDLINE INVESTMENTS Ltd, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CORPEN INVESTMENTS Limited et SAROSA INVESTMENTS Limited, avec siège social à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande), ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

*Pour PANAMEX S.A.
COMFINTRUST S.A.
Agent domiciliaire
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29099/646/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

K-TECHNOLOGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(29062/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

LOGIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(29070/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

PARIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 16, rue Dicks.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirty-first of July.
Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) The company SUNRISE INTERNATIONAL S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Miss Helene Müller, lawyer, residing in Grevenmacher, by virtue of a proxy given in Bäch, on the 16th of July 1996;
- 2) The company PATRICIA INTERNATIONAL S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Miss Helene Müller, previously named, by virtue of a proxy given in Bäch, on the 16th of July 1996.

The above-mentioned proxies will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of PARIN S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, as well as the supervision and development of such participations.

The corporation may in particular, acquire by purchase, subscription or in any other manner all types of securities and may dispose of them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

It also may acquire, develop and license trade-marks and patents and other rights derived from or complementary to such patents.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures. It may grant any assistance, advance, loan or guarantee to any company in which it has a direct or indirect interest.

In general, the Company may carry out any patrimonial, commercial, industrial or financial activity which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed at two hundred and ten thousand French francs (210,000.- FRF), represented by two hundred and ten (210) shares with a par value of one thousand French francs (1,000.- FRF) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time. In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting. The first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.
The board of directors is authorized to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Wednesday of the month of September at 10 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December nineteen hundred and ninety-seven.

2) The first annual general meeting will be held in the year one thousand nine hundred and ninety-eight.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed to the shares as follows:

1) The company SUNRISE INTERNATIONAL S.A., two hundred and nine shares	209
2) The company PATRICIA INTERNATIONAL S.A., one share	<u>1</u>
Total: two hundred and ten shares	210

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of two hundred and ten thousand French francs (210,000.- FRF) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at eighty thousand francs (80,000.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Dr Horst Hoskovec, lawyer, residing in A-1190 Wien.
 - b) Mrs Irmgard Ullrich, kaufmännische Angestellte, residing in CH-8866 Bäch.
 - c) Mr Urs Zweifel, company director, residing in CH-8866 Bäch.

3) Has been appointed auditor:

- Mr Michael Ullrich, company director, residing in CH-8866 Bäch.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand one.

5) The registered office is fixed in L-1930 Luxembourg, 16, rue Dicks.

6) Dr Horst Hoskovec is elected managing director of the Company.

He is responsible for the daily management of the Company as well as for the representation of the Company concerning this daily management.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the appearers and in case of divergencies between the English and the German texts, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the German translation of the foregoing text:

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am einunddreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft SUNRISE INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch Fräulein Helene Müller, Jurist, wohnhaft in Grevenmacher, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Bäch, am 16. Juli 1996;

2) Die Gesellschaft PATRICIA INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch Fräulein Helene Müller, vorgeannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Bäch, am 16. Juli 1996.

Vorerwähnte Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Beilage beigelegt.

Welche Komparten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung PARIN S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertzehntausend französische Franken (210.000,- FRF), eingeteilt in zweihundertzehn (210) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend französische Franken (1.000,- FRF).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Anstelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung. Das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied kann jedoch durch die ausserordentliche Hauptversammlung ernannt werden.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember.

Art. 13. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Die rechtmässige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am zweiten Mittwoch des Monats September um 10.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember neunzehnhundertsiebenundneunzig.

2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) Die Gesellschaft SUNRISE INTERNATIONAL S.A., zweihundertneun Aktien	209
2) Die Gesellschaft PATRICIA INTERNATIONAL S.A., eine Aktie	<u>1</u>
Total: zweihundertzehn Aktien	210

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von zweihundertzehntausend französische Franken (210.000,- FRF), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Die Komparenten schätzen den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, auf achtzigtausend Franken (80.000,-).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen erkennen, und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Dr. Horst Hoskovec, Rechtsanwalt, wohnhaft in A-1190 Wien,
 - b) Frau Irmgard Ullrich, kaufmännische Angestellte, wohnhaft in CH-8866 Bäch,
 - c) Herr Urs Zweifel, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in CH-8866 Bäch.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt:
 - Herr Michael Ullrich, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in CH-8866 Bäch.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendeins.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1930 Luxemburg, 16, rue Dicks.
- 6) Dr Horst Hoskovec wird zum delegierten Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Er ist zuständig für die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie für die Vertretung der Gesellschaft in bezug auf diese Geschäftsführung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, stellt fest, dass auf Anfrage der Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben Erschienenen, und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung, wird letztere massgebend sein.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Müller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1996, vol. 92S, fol. 63, case 6. – Reçu 12.747 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. August 1996.

F. Baden.

(28960/200/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

**COFIPARINTER, COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATIONS
INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société ARIELLE COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Wickham's Cay, Road Town, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 juillet 1996;

2) La société BILFORD INVESTMENT INC., ayant son siège social à Tortola, Wickham's Cay, Road Town, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Mademoiselle Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 juillet 1996.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont déclaré constituer par les présentes une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée COFIPARINTER, COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits

par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans dans deux catégories différentes A et B; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés. Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la catégorie A. La société sera encore engagée par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du Conseil ou une personne à ce déléguée par le Conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de février à dix heures trente à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se réunira en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société ARIELLE COMPANY LIMITED, mille deux cent quarante-six actions	1.246
2) La société BILFORD INVESTMENT INC., quatre actions	<u>4</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à soixante mille francs (60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à neuf et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

Dans la catégorie A:

1) Monsieur Kanumubadi Mukeba, administrateur-délégué, demeurant à Kinshasa, 725 avenue du Rail, Zaïre.
2) Madame Ngalula Tshela, administrateur de sociétés, demeurant au 17, avenue Kafwakumba, Lubumbashi, Zaïre.
3) Monsieur Mutombo Mukeba, administrateur de sociétés, demeurant au 17, avenue Kafwakumba, Lubumbashi, Zaïre.

4) Monsieur Lumpungu Mukeba, administrateur de sociétés, 17, avenue Kafwakumba, Lubumbashi, Zaïre.

5) Monsieur Kalambay Mukeba, administrateur de sociétés, demeurant au 17, avenue Kafwakumba, Lubumbashi, Zaïre.

6) Monsieur Tshela Mukeba, administrateur de sociétés, demeurant au 17, avenue Kafwakumba, Lubumbashi, Zaïre.

7) Mademoiselle Odia Mukeba, administrateur de sociétés, demeurant au 17, avenue Kafwakumba, Lubumbashi, Zaïre.

Dans la catégorie B:

1) Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à L-2311 Luxembourg, 133, avenue Pasteur.

2) Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant à L-8422 Steinfort, 70, rue de Hobscheid.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, les administrateurs de la catégorie B ont le pouvoir d'engager la société conjointement sur tous les comptes bancaires ouverts au Luxembourg au nom de la société mais uniquement pour toutes opérations en relation avec les administrations luxembourgeoises comme Taxe d'Abonnement, Enregistrement, Mémorial, et en général pour régler tous les frais de gestion au Grand-Duché de Luxembourg pour le bon fonctionnement de la société.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange, 3, rue du Parc.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an deux mille deux.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Cinquième résolution

Monsieur Kanumubadi Mukeba, prénommé, est nommé Président et Administrateur-Délégué.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cambron, S. Ortwerth, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1996, vol. 92S, fol. 65, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

F. Baden.

(28945/200/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

LUSTR'A 9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Renaud Henz, indépendant, demeurant à Kehlen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LUSTR'A 9, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet le lavage et le lustrage de voitures ainsi que la vente de produits de nettoyage de voitures.

La société pourra en outre exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. - Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. - Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs (30.000,-).

Et aussitôt l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social de la société est établi à L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy.

2. - Gérance:

– Monsieur Renaud Henz, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Henz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 1996, vol. 92S, fol. 11, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 août 1996.

G. Lecuit.

(28952/220/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

PARTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 53.999.

Statuts coordonnés suite au constat d'augmentation du capital du 29 juillet 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

(29100/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

PATRIMOINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.581.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 8 août 1996 à 17.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire, la société JUMPRUN INVESTMENTS Ltd, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société CORPEN INVESTMENTS Limited, avec siège social à Dublin, 38B, Leeson Place (Irlande), a été nommée comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 8 août 1996.

Pour PATRIMOINE INTERNATIONAL S.A.
COMFINTRUST S.A.
Agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29101/646/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

POLIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 41.712.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 42, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

Signatures.

(29104/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

REZA TAPIS D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 1996, vol. 303, fol. 59, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(29106/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.837.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 1996

M. Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange, est nommé Administrateur en remplacement de M. Marc Mommaerts. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION S.A.

C. Hermes
Administrateur

J.-R. Bartolini
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29113/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

PIERALISI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six août.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding PIERALISI INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 139 du 28 mars 1995, modifiée suivant acte reçu également par-devant le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 1994, publié au susdit Mémorial C, numéro 182 du 21 avril 1995, modifiée suivant acte reçu également par-devant le notaire instrumentant en date du 29 juin 1995, publié au susdit Mémorial C, numéro 472 du 21 septembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous le présidence de Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt (Grand-Duché de Luxembourg),

qui désigne comme secrétaire, Madame Heike Muller, employée privée, demeurant à Trèves (République Fédérale d'Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation de capital pour le porter de vingt milliards de liras italiennes (20.000.000.000,- ITL), représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions sans valeur nominale à vingt-deux milliards de liras italiennes (22.000.000.000,- ITL) représenté par quatre-vingt-huit mille (88.000) actions sans valeur nominale avec une prime d'émission d'un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) par action.

2) Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la susdite augmentation de capital.

3) Renonciation au droit de souscription préférentiel.

4) Acceptation des souscriptions.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux milliards de liras italiennes (2.000.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de vingt milliards de liras italiennes (20.000.000.000,- ITL) à vingt-deux milliards de liras italiennes (22.000.000.000,- ITL) par la création et l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles sans valeur nominale, émises avec une prime d'émission totale de huit milliards de liras italiennes (8.000.000.000,- ITL).

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les huit mille (8.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant comme suit par les sept souscripteurs ci-après, tous ici représentés par Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine, suivant sept pouvoirs sous seing privé, lesquels pouvoirs, après avoir été signés ne varietur par le notaire instrumentant et les comparants, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui:

1) FRAPI S.p.A., société de droit italien, ayant son siège social à I-Fabriano, Via F. Turati, n. 28, deux mille huit cent soixante-dix actions	2.870
2) FINANZIARIA NORD CENTRO S.p.A, société de droit italien, ayant son siège social à I-Monfalcone, Via IX Guigno, n. 81, deux mille cent soixante actions	2.160
3) NUOVA M.A.I.P. S.p.A., société de droit italien, ayant son siège social à I-Jesi, Viale Cavallotti, n. 30, sept cent vingt actions	720
4) COMAGRI S.p.A, société de droit italien, ayant son siège social à I-Jesi, Viale Cavallotti, n. 40, sept cent vingt actions	720
5) M.A.I.P. S.p.A., société de droit italien, ayant son siège social à I-Jesi, Viale Cavallotti, n. 30, sept cent vingt actions	720
6) VERACI I.M.I. S.p.A, société de droit italien, ayant son siège social à I-Montecarotto, Via S. Pietro, sept cent vingt actions	720
7) PIERALISI BENELUX BV, société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-Rotterdam, quatre-vingt-dix actions	90
Total: huit mille actions	8.000

Les huit mille actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme globale de dix milliards de lires italiennes (10.000.000.000,- ITL) faisant deux milliards de lires italiennes (2.000.000.000,- ITL) pour le capital et huit milliards de lires italiennes (8.000.000.000,- ITL) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Pour les besoins de l'enregistrement, la susdite augmentation de capital ensemble, avec la prime d'émission, est évaluée à la somme de deux cent millions sept cent un mille six cents francs luxembourgeois (200.701.600,- LUF).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à vingt-deux milliards de lires italiennes (22.000.000.000,- ITL), représenté par quatre-vingt-huit mille (88.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en espèces.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux millions cent trente mille francs luxembourgeois (2.130.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Noulet, H. Muller, J.-F. Bouchoms, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 7 août 1996, vol. 458, fol. 92, case 10. – Reçu 2.007.016 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 août 1996.

F. Molitor.

(29102/223/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

PIERALISI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

F. Molitor.

(29103/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

ROSCOFF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding ROSCOFF HOLDING S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 janvier 1992, publié au Mémorial C, n° 291 du 2 juillet 1992.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 11 juin 1992, publié au Mémorial C, n° 495 du 30 octobre 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Emmanuel Lebas, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Monsieur Adriano Giuliani, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Richard De Giorgi, employé privé, demeurant à B-Arlon.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présence assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission d'un administrateur et du commissaire aux comptes.
2. Décharge à donner à l'administrateur et au commissaire aux comptes.
3. Nomination d'un nouvel administrateur et d'un nouveau commissaire aux comptes.
4. Transfert de l'adresse siège social de Luxembourg, 35, rue Glesener à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur, Monsieur Jean Hoffmann, et du commissaire aux comptes, Monsieur Rodolphe Gerbes.

Deuxième résolution

Décharge est donnée à l'administrateur et au commissaire aux comptes sortants.

Troisième résolution

Est nommé nouvel administrateur: Monsieur Giovanni Ballarini, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano (Suisse).

En conséquence, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Giovanni Ballarini, préqualifié.

Monsieur Massimo Peruzzi, administrateur de sociétés, demeurant à Turin.

Monsieur Franco Peruzzi, administrateur de sociétés, demeurant à Turin.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes: la société CEFID S.A., avec siège à CH-6900 Lugano, Via Peri 17.

Quatrième résolution

L'adresse du siège de la société est: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Lebas, A. Giuliani, R. De Giorgi G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 1996, vol. 826, fol. 47, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 6 août 1996.

Pour expédition conforme
G. d'Huart

(29107/207/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

SANDER WETTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 158, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 48.925.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 54, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

L. Sunnen.

(29108/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

SOCAROM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 1996, vol. 303, fol. 59, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(29109/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

SORACHAR, SOCIETE DE RATIONALISATION CHARBONNIERE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 5.052.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

SOCIETE DE RATIONALISATION

CHARBONNIERE «SORACHAR»

A. Renard
Administrateur

C. Schlessler
Administrateur

(29116/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

SORACHAR, SOCIETE DE RATIONALISATION CHARBONNIERE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 5.052.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 février 1996

- La cooptation de Monsieur Alain Renard, employé privé, Olm, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat Administrateur est acceptée.

- Est nommée nouvel Administrateur en son remplacement, Madame Françoise Simon, employée privée, Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
SOCIETE DE RATIONALISATION
CHARBONNIERE «SORACHAR»

A. Renard
Administrateur

C. Schlessler
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29117/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

SINOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Koerich.

R. C. Luxembourg B 33.435.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

Signature

(29110/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: LUF 900.000.**

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.614.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 79, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Signature.

(29114/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

SOLEIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 46.352.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

SOLEIL HOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(29118/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE RECOUVREMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 4, rue du Fort Elisabeth.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(29115/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

SIS-GROUPE BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.987.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 1996.

SIS-GROUPE BENELUX S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(2911/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

SIS-GROUPE BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.987.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, Differdange. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Certifié sincère et conforme
SIS-GROUPE BENELUX S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29112/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

STRUWELPETER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondercange.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 1996, vol. 303, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(29120/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

JARDINE FLEMING MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 32.168.

Le bilan au 31 janvier 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 août 1996, vol. 483, fol. 30, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 1996.

Certifié conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

(29122/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

JARDINE FLEMING MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 32.168.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 1996

- 1) Acceptation de la démission de M. Michael John Victor Warrender en tant que membre et Président du Conseil d'Administration avec effet au 30 juin 1995.
- 2) Ratification de la nomination temporaire de M. Christopher Russel à la place de M. M.J.V. Warrender avec effet au 30 juin 1995.
- 3) Acceptation de la démission de M. Colin Boyd Armstrong en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 29 mars 1996.
- 4) Sont réélus administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 1997;

- M. Christopher Russell (Président), Directeur JARDINE FLEMING HOLDINGS Ltd., Hong Kong;
- M. Henry C. Kelly, Directeur FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.;
- M. Martin R. Porter, Directeur JARDINE FLEMING, Tokyo;
- M. René D. Birchen, Senior Manager FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.;
- M^e Yves Prussen, Docteur en droit, Partner ELVINGER, HOSS & PRUSSEN.

5) COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg est réélue Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 1996.

JARDINE FLEMING MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Pour le Conseil d'Administration

A. Godefroid

Assistant Company Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1996, vol. 483, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29123/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

SUNRISE DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 51.201.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 17 juin 1996 à 17.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires, les sociétés JUMPRUN INVESTMENTS Ltd et WINDLINE INVESTMENTS Ltd, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CORPEN INVESTMENTS Limited et SAROSA INVESTMENTS Limited, avec siège social à Dublin, 38B, Leeson Place (Irlande), ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour SUNRISE DEVELOPMENTS S.A.

COMFINTRUST S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29121/646/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

SYRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.981.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

SYRON S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(29125/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

SYRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.981.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mai 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, Differdange. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Certifié sincère et conforme

SYRON S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29126/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

SW MARKETING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
H. R. Luxembourg B 52.559.

AUSZUG

Laut Beschluss des Verwaltungsrates vom 25. Juli 1996 wurde Herr Marc Theisen, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg anstelle von Herrn Thomas Schussler, zum Verwaltungsratsmitglied ernannt. Sein Mandat endet bei der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2001 befindet. Die endgültige Bestellung von Herrn Theisen erfolgt durch die nächste Generalversammlung.

Für gleichlautenden Auszug

I. Schaub

P. Pattis

Verwaltungsrat

Verwaltungsrat

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29124/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

TERVITA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 48.542.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TERVITA S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le section B et le numéro 48.542, constituée sous la dénomination de EMBAPAR S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 500 du 3 décembre 1994.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 octobre 1994, publié au Mémorial C, numéro 39 du 25 janvier 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit (UCL), demeurant à Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Eric Magrini, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Suivant liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2) Augmentation du capital social souscrit de ITL 2.539.000.000,- (deux milliards cinq cent trente-neuf millions de liras italiennes) pour le capital social souscrit actuel de ITL 61.000.000,- (soixante et un millions de liras italiennes) à ITL 2.600.000.000,- (deux milliards six cents millions de liras italiennes), représenté par 610 (six cent dix) actions sans désignation de valeur nominale, à libérer par l'incorporation des résultats reportés disponibles jusqu'à concurrence de ITL 2.539.000.000,- (deux milliards cinq cent trente-neuf millions de liras italiennes).
- 3) Souscription à l'augmentation du capital par les anciens actionnaires en proportion des actions détenues.
- 4) Adaptation subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts.
- 5) Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de ITL 2.539.000.000,- (deux milliards cinq cent trente-neuf millions de liras italiennes) pour le capital social souscrit actuel de ITL 61.000.000,- (soixante et un millions de liras italiennes) à ITL 2.600.000.000,- (deux milliards six cents millions de liras italiennes), représenté par 610 (six cent dix) actions sans désignation de valeur nominale,

au moyen de l'augmentation du pair comptable des actions existantes et sans création d'actions nouvelles,

à libérer par l'incorporation des résultats reportés disponibles jusqu'à concurrence de ITL 2.539.000.000,- (deux milliards cinq cent trente-neuf millions de liras italiennes).

La preuve de l'existence des résultats reportés de la société susceptibles d'être intégrés au capital social a été apportée au notaire instrumentant par un bilan au 31 décembre 1996, dûment approuvé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide à la suite de la résolution qui précède de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux milliards six cents millions de liras italiennes (2.600.000.000,- ITL), représenté par six cent dix (610) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais, Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à 50.500.710,- LUF.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à 92.000,- LUF.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Magrini, F. Winandy, J.-M. Nicolay, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 826, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 août 1996.

J. Delvaux.

(29127/208/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

TERVITA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 48.542.

Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 août 1996.

J. Delvaux.

(29128/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

REGALI DANIELA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 79, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 36.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 45, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour REGALI DANIELA INTERNATIONAL, S.à r.l.

(29105/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

STONEFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(29119/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

THE JAPANESE WARRANT FUND, Société Anonyme d'Investissement.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 31.629.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 42, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

Certifié conforme

Pour le Conseil d'Administration

T. Kempf

Chairman pro tempore

(29134/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

THE JAPANESE WARRANT FUND, Société Anonyme d'Investissement.
Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 31.629.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 janvier 1996

- Est réélue commissaires aux comptes pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de 1997: COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg.
- Sont réélus Administrateurs pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de 1997:
 - Iain O. Saunders (Chairman)
 - Colin B. Armstrong;
 - J.P. Clay;
 - Patrick A.F. Gifford;
 - Henry C. Kelly;
 - Yves Prussen.

Certifié conforme
Pour le Conseil d'Administration
T. Kempf
Chairman *pro tempore*

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

(29135/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

TEXTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 49.447.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 1996.

TEXTO INTERNATIONAL S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(29130/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

THREELAND HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4337 Pétange, 1, rue Pierre Hamer.
R. C. Luxembourg B 36.321.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 54, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 1996.

L. Sunnen.

(29136/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

TONYTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 1996, vol. 303, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(29137/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

TERWELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8272 Mamer, 41, rue Jean Schneider.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(29129/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

**THE EUROPEAN WARRANT FUND, Société Anonyme d'Investissement à Capital Variable
(en liquidation).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 32.792.

Le bilan au 26 février 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

Certifié conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

(29131/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

**THE EUROPEAN WARRANT FUND, Société Anonyme d'Investissement à Capital Variable
(en liquidation).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 32.792.

DISSOLUTION

Assemblée extraordinaire des actionnaires

En date du 27 mars 1996 à 15.00 heures, par-devant M. Henry C. Kelly, Liquidateur de la société THE EUROPEAN WARRANT FUND (en liquidation) s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE EUROPEAN WARRANT FUND au siège social de la société en conformité avec les statuts coordonnés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tilmann Kempf. Le Président a désigné comme secrétaire, Madame Anne Godefroid. L'assemblée a élu comme scrutateur, Monsieur Christophe Cornet.

Monsieur le Président a déclaré:

I) que l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés: au Mémorial, au Luxemburger Wort, au Tageblatt en date des 8 et 18 mars 1996 et dans le Financial Times en date du 18 mars 1996;

II) que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. prendre connaissance du rapport du commissaire à la liquidation,
2. approuver le rapport du liquidateur ainsi que du commissaire à la liquidation,
3. donner décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
4. donner décharge aux membres du Conseil d'Administration en fonction jusqu'à la date de la liquidation,
5. prononcer la clôture de la liquidation,
6. décider de conserver les livres et les documents sociaux pendant le délai légal de cinq ans aux bureaux de FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.,
7. procéder au transfert des produits de liquidation non distribués à la Caisse des Consignations conformément à la loi;

III) qu'il est apparu de la liste de présence en annexe que des 3.418.055 actions, 2.707.550 actions sont présentes ou représentées à cette assemblée;

IV) qu'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 février 1996 a prononcé la mise en liquidation de la société à compter du 27 mars 1996. Que cette assemblée a désigné Monsieur Henry C. Kelly comme liquidateur:

V) qu'une seconde assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 mars 1996 a pris connaissance du rapport du liquidateur et a désigné comme commissaire à la liquidation: COOPERS & LYBRAND S.C. Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation: COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée a donné décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée a donné décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, aux membres du Conseil d'Administration en fonction jusqu'à la date de la liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de prononcer la clôture de la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de conserver les livres et documents sociaux pendant le délai légal de cinq ans aux bureaux de FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée a pris note que les produits de liquidation qui ne sont pas encore distribués seront transférés à la Caisse des Consignations et reviendront aux personnes autorisées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès verbal dûment signé par le liquidateur, le président, le secrétaire et le scrutateur.

Senningerberg, 27 mars 1996.

Les membres du bureau

H. C. Kelly	T. Kempf
Liquidateur	Président
C. Cornet	A. Godefroid
Scrutateur	Secrétaire

*Minutes of the third extraordinary shareholders' meeting
held at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, on 27 March 1996 at 3.00 p.m.*

On Wednesday 27 March 1996 at 3:00 p.m. before Mr Henry C. Kelly, Liquidator of THE EUROPEAN WARRANT FUND was held an extraordinary general meeting of the shareholders of THE EUROPEAN WARRANT FUND (in liquidation) at the registered office in accordance with the Articles of Incorporation.

The meeting was presided over by Mr Tilmann Kempf as Chairman pro tempore who appointed Mrs Anne Godefroid as Secretary. The meeting elected Mr Christophe Cornet as Scrutineer.

The Chairman declared:

I) that notices convening the extraordinary general meeting had been published in the Mémorial, the Luxemburger Wort and the Tageblatt dated 8 and 18 March 1996 and in the Financial Times dated 18 March 1996.

II) that the agenda of the meeting was the following:

1. to hear the report of the auditor to the liquidation,
2. to approve the report of the Liquidator and of the auditor to the liquidation,
3. to grant discharge to the Liquidator and to the auditor to the liquidation,
4. to grant discharge to the directors in office until the date of liquidation,
5. to decide to close the liquidation of the Corporation,
6. to decide to keep the records and books of the Corporation for a time of 5 years at the offices of FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.,
7. to decide that proceeds which may be distributed to the persons entitled thereto be transferred to the Caisse des Consignations for the benefit of the persons entitled thereto,

III) that it appeared from the attached attendance list, that out of 3,418,055 shares issued, 2,707,550 shares were present or represented,

IV) that an extraordinary general meeting held on 13 February 1996 decided to liquidate the Corporation as of the said date of 27 March 1996. The aforesaid meeting appointed Mr Henry C. Kelly as Liquidator,

V) that a second general meeting held on 6 March 1996 took note of the report of the Liquidator and appointed COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg as auditor.

After the foregoing was approved by the meeting, the same took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting heard the report of the auditor: COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg.

Second resolution

The meeting decided to approve the report of the Liquidator and of the auditor to the liquidation.

Third resolution

The meeting granted, without restrictions, full and entire discharge to the Liquidator and the auditor for their mission.

Fourth resolution

The meeting granted, without restrictions, full and entire discharge to the directors in office as at the date of the liquidation.

Fifth resolution

The meeting decided to close the liquidation and stated that the Corporation is finally dissolved.

Sixth resolution

The meeting decided to keep the books and documents of the Corporation during the legal period of five years at the offices of FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The meeting noted that liquidation proceeds which are not being distributed will be transferred to the Caisse des Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

There being no further business, the meeting was closed after reading of the minutes which were signed by the Liquidator, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer.

Senningerberg, 27 March 1996.

The members of the bureau
 H. C. Kelly T. Kempf
Liquidateur *Président*
 C. Cornet A. Godefroid
Scrutateur *Secrétaire*

*Attendance list of the Extraordinary General Meeting of Shareholders
 held at the European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,
 Grand Duchy of Luxembourg, on 27 March 1996 at 3.00 p.m.*

Shareholders	Number of shares	Resolution 1		Resolution 2		Resolution 3	
		For	Against	For	Against	For	Against
CC:1215990 BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, (Depositary of EUROCLEAR, Brussels)	2,707,550	2,707,550	0	2,707,550	0	2,707,550	0
Total number of shares	2,707,550	2,707,550	0	2,707,550	0	2,707,550	0

Shareholders	Resolution 4		Resolution 5		Resolution 6		Resolution 7	
	For	Against	For	Against	For	Against	For	Against
CC:1215990 BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, (Depositary of EUROCLEAR, Brussels)	2,707,550	0	2,707,550	0	2,707,550	0	2,707,550	0
Total number of shares	2,707,550	0	2,707,550	0	2,707,550	0	2,707,550	0

The members of the bureau
 H. C. Kelly T. Kempf A. Godefroid C. Cornet
Liquidator *Chairman pro tempore* *Secretary* *Scrutineer*

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1996, vol. 479, fol. 3, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29132/000/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

THE INTERNATIONAL COMMERCIAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 25.639.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour la société
 Signature

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 6 août 1996, que:

- M. Abdul Halim Khadra, M. Mohamed Sabih Nahas, M. Saeb Nahas et M. Mohammad Al-Shash ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société pour une période d'un an renouvelable.

- M. Lex Benoy, demeurant à Luxembourg, 13, rue Berhtolet, a été réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une période d'un an renouvelable.

- Le siège social de la société a été transféré de L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
 Signature

Un mandataire

(29133/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

TREFILIERIES HAUTE FORÊT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6701 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg 10.
R. C. Luxembourg B 39.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 45, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour TREFILIERIES HAUTE FORÊT S.A.

(29140/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

UNIBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 43.716.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 42, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

Signatures.

(29141/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

UNION INTERNATIONAL CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 1A, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 38.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

(29142/674/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

TRADEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.548.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Paul Van Puyenbroeck, expert-comptable I.E.C., demeurant à B-2940 Stabroek, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme TRADEST S.A., avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 12 juin 1996, dont le procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme TRADEST S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 5 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 327 du 30 juillet 1992 et dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 20 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 526 du 4 novembre 1993 et en date du 20 janvier 1995, publié au Mémorial C, numéro 266 du 16 juin 1995, et en date du 30 octobre 1995, publié au Mémorial C, numéro 16 du 10 janvier 1996.

2. L'article six des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) qui sera représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits en concordance avec les dispositions légales applicables aux modifications des statuts ainsi que suivant les prescriptions spéciales des présents statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication de la présente assemblée générale extraordinaire au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 12 juin 1996 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de quatorze millions de francs luxembourgeois (14.000.000,- LUF) pour porter le capital social de son montant actuel de trente-six millions de francs luxembourgeois (36.000.000,- LUF) à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) par l'émission de mille quatre cents (1.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et ce avec renonciation expresse des actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription, et a accepté la souscription des mille quatre cents (1.400) actions nouvellement émises par BELGIAN TOOLING COMPANY S.A., ayant son siège social à B-Hasselt, libérées à concurrence de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,-) qui se trouvent dès à présent à la disposition de la société anonyme TRADEST S.A., ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'une attestation bancaire qui lui a été soumise.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux cent mille francs (200.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Puyenbroeck, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 93, case 9. – Reçu 140.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 août 1996.

G. Lecuit.

(29138/220/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

TRADEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 août 1996.

G. Lecuit.

(29139/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

VALBEACH CONSTRUCTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding VALBEACH CONSTRUCTING COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Rambrouch, en date du 21 décembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 78 du 11 avril 1979 et modifiée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 juillet 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 286 du 11 octobre 1986.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Suppression de la valeur nominale des actions représentatives du capital.

2) Augmentation du capital social de cinq millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 5.750.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à sept millions de francs luxembourgeois (LUF 7.000.000,-), par l'incorporation au capital d'un montant de cinq millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 5.750.000,-), à prélever sur le résultat, sans création d'actions nouvelles.

3) Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions, de sorte que le capital est représenté maintenant par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.750.000,-) en vue de le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) à sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,-), par incorporation au capital d'un montant de cinq millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.750.000,-) à prélever sur le résultat, sans création d'actions nouvelles.

L'existence de ces résultats a été prouvée à l'assemblée ainsi qu'au notaire par la production d'un bilan arrêté au 30 juin 1996, ci-annexé.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 4 des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à sept millions de francs belges (7.000.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à trente mille francs (30.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, K. Rollinger, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 1996, vol. 826, fol. 54, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

F. Kessler.

(29143/219/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

VALBEACH CONSTRUCTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

F. Kessler.

(29144/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

CORAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 34.128.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 8 août 1996, la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A., ayant son siège social à L-1012 Luxembourg, a été désignée en qualité de commissaire aux comptes de la société pour un terme expirant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 8 août 1996.

*Le conseil d'administration
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29174/049/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

VANCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 40.670.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VANCO S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le section B et le numéro 40.670, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 11 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés C, numéro 493 du 29 octobre 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Gerty Rouvel, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Marc Neuen, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au secrétaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de trois millions de francs belges (BEF 3.000.000,-), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de sept millions de francs belges (BEF 7.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions de francs belges (BEF 3.000.000,-) à dix millions de francs belges (BEF 10.000.000,-), par la création et l'émission de sept cents (700) actions d'une valeur nominale de dix mille francs belges (BEF 10.000,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes et participant aux bénéfices dans la même mesure que les actions anciennes.

2) Renonciation pour autant que de besoin des actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

3) Souscription et libération des actions nouvelles.

4) Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

5) Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions de francs belges (BEF 7.000.000,-), par la création et l'émission de sept cents (700) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs belges (BEF 10.000,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes et participant aux bénéfices dans la même mesure que les actions anciennes.

Deuxième résolution

Renonciation

Le droit de souscription préférentiel d'un des actionnaires figurant sur la liste de présence annexée au présent acte, par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé à l'unanimité de tous les actionnaires concernés, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné.

Souscription et libération

Est alors intervenu Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim, agissant en sa qualité de directeur, pour le compte de l'autre actionnaire figurant sur la prédite liste de présence, lequel ès qualités qu'il agit, déclare souscrire toutes les sept cents (700) actions nouvelles au pair et il libère intégralement les actions nouvellement souscrites par un versement en espèces de sorte que le montant de sept millions de francs belges se trouve à la libre disposition de la société.

Preuve de ce versement a été apportée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des sept cents (700) actions nouvelles par Monsieur Emile Vogt, agissant en sa qualité de mandataire de l'autre actionnaire figurant sur la liste de présence.

Troisième résolution

L'assemblée décide, à la suite de l'augmentation de capital qui précède, de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à dix millions de francs belges (BEF 10.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs belges (BEF 10.000,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à 130.000,- LUF.

Clôture de l'assemblée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rouvel, M. Neuen, E. Vogt, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 1996, vol. 826, fol. 45, case 9. – Reçu 70.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 août 1996.

J. Delvaux.

(29145/208/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

VANCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 40.670.

Statuts coordonnés suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 août 1996.

J. Delvaux.

(29146/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

VARIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 50.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 45, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour VARIA, S.à r.l.

(29147/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

VARNA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 36.993.

Les bilans de la société au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

(29148/595/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

ENERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 57, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.952.

- Madame Cynthia Wald, employée privée, OLM, a été nommée aux fonctions d'administrateur lors de l'assemblée générale statutaire du 16 avril 1996.

- Avec effet au 21 juin 1996, Monsieur Gérard Birchen a donné sa démission de ses fonctions d'administrateur.

- Lors de la réunion du conseil d'administration du 26 juin 1996, le siège social de la société a été transféré au 57, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 août 1996.

Pour ENERFIN S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 54, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29180/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

VIAGGIDEA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 49.076.

Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 août 1996.

(29149/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

VIVA INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8255 Mamer, 13, rue Mont Royal.

EXTRAIT

Il résulte d'une d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé à Luxembourg du 20 mai 1996, enregistrée à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 33, case 1 que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix par les associés:

La démission de la gérante, Madame Victoria Valdimarsdottir, demeurant à Mamer, est acceptée et décharge lui a été donnée pour son mandat jusqu'à ce jour:

Monsieur Didrik Eiriksson, commerçant, demeurant à Mamer, sera gérant unique pour une durée illimitée.

La société est engagée par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(29153/230/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

WILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R. C. Luxembourg B 46.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

(29155/674/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

**AEG ANLAGEN- UND AUTOMATISIERUNGSTECHNIK, GmbH,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, gehalten am 19. Juli 1996

Die Alleingeschafterin fasst hiermit die nachstehenden Beschlüsse:

1. Herr Dipl.-Ing. Nicolas Margue, wohnhaft in 69, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, wird mit Wirkung vom 15. Juli 1996, 0.00 Uhr, als weiterer Geschäftsführer bestellt.

2. Herr Dipl.-Kfm. Udo Maintzer wird als Geschäftsführer der AEG ANLAGEN- UND AUTOMATISIERUNGSTECHNIK, GmbH mit Wirkung zum 31. Juli 1996, 24.00 Uhr, abberufen. Ihm wird Dank für die der Gesellschaft geleisteten Dienste ausgesprochen.

3. Es wird zur Kenntnis genommen, dass Herr Ing. grad. Robert Hilger spätestens zum 31. März 1997 als Geschäftsführer der AEG ANLAGEN- UND AUTOMATISIERUNGSTECHNIK zurücktreten wird.

Ab dem Zeitpunkt des Rücktritts von Herrn Robert Hilger wird die Gesellschaft von einem Geschäftsführer alleine (Herrn Nicolas Margue) geführt, der ohne Einschränkung zeichnungsberechtigt ist für alle Operationen der täglichen Geschäftsführung.

Für gleichlautenden Auszug
K.-H. Stupperich

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29162/577/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.